

DECRET N°2012-031 du 19 mars 2012

Chargeant **Monsieur Jean-Michel ABIMBOLA**,
Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du
Tourisme.
de l'intérim de Monsieur **Didier APLOGAN DJIBODE**,
Ministre de la Jeunesse des Sports et Loisirs
pour compter du 24 février 2012

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.**

- Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de
l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
Vu le décret n° 2012-004 du 24 janvier 2012 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du 24 février 2012, Monsieur **Jean-Michel ABIMBOLA**,
Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme. est chargé de l'intérim de
Monsieur **Didier APLOGAN DJIBODE**, Ministre de la Jeunesse des Sports et Loisirs pendant son
absence.

Article 2 : le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 mars 2012

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,**



Dr Boni YAYI

*Ampliations : PR 10 - AN 6 -CC 2 -CC 2- CES 2 -HAAC 2-MDN 2- PM/CCAGEPPPDDS 4- SGG4 -Autres
ministères 26*



BORDEREAU D'ENVOI

N° 035 /MJSL/SP-C

Cotonou, le 24/02 2012

A

**Monsieur le Secrétaire Général du
 Gouvernement,
 Cotonou**

N° D'ORDRE	NOMBRE DE PIECES	SOMMAIRE	OBSERVATIONS
01	01	<p>📌 Projet de décret chargeant Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme. de l'intérim du Ministre de la Jeunesse des Sports et Loisirs.</p> <p>Pr. Le Ministre et p.o., Le Secrétaire Général du Ministère</p> <p> <i>[Signature]</i> Martin A. LOUGBEGNON</p>	<p>Pour attribution.</p>

REPUBLIQUE DU BENIN
 SECRETARIAT GENERAL
 DU GOUVERNEMENT
 DATE 29-02-12
 ARRIVEE N° 11h30 200